

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DE LA COMMUNE DE  
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

**SEANCE DU 26 AVRIL 2017**

L'an **deux mille dix-sept** et le **vingt-six** du mois **d'avril à 16 h 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **19 avril 2017.**

Date d'affichage : **20 avril 2017.**

**Etaient présents :** Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

**Etaient absents :** MM. Bernard BATIFOULIER – Denis MALOSSANE - Lionel VOGEL -

**Absent représenté :**

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO -

**Secrétaire de séance :** M. Francis GRAÖ –

**DELIBERATION N° 2017/20    Pour : 07            Contre : 00            Abstention : 00**

**OBJET : TARIFS COMMUNAUX POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS « LA RABASSIERE »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'au fur et à mesure de l'expansion de l'accueil de loisirs « La Rabassière », de nouvelles activités sont proposées aux enfants et adolescents qui le fréquentent.

Il précise que la directrice du centre aéré propose, cette année, une nouvelle activité : la visite du centre d'astronomie de Saint Michel l'Observatoire et que celle-ci nécessite un hébergement sur place.

Il ajoute que dans ces conditions, il convient de prévoir, pour les activités du centre de loisirs et pour les activités du club ados, un tarif particulier pour les séjours organisés : accueil avec hébergement, avec ou sans frais de transport.

Monsieur le Maire propose de compléter les tarifs comme suit pour les activités du centre de loisirs et pour les activités du club ados :

- accueil avec hébergement : 45,00 € (pour une journée et une nuitée)
- accueil avec hébergement et frais de transport : 60,00 € (pour une journée, une nuitée et les frais de transport aller-retour)

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **COMPLETE** les tarifs communaux, pour le centre de loisirs « La Rabassière » comme suit :

Pour les activités du centre de loisirs :

- accueil avec hébergement : 45,00 € (pour une journée et une nuitée)
- accueil avec hébergement et frais de transport : 60,00 € (pour une journée, une nuitée et les frais de transport aller-retour)

Pour les activités du club ados du centre de loisirs :

- accueil avec hébergement : 45,00 € (pour une journée et une nuitée)
- accueil avec hébergement et frais de transport : 60,00 € (pour une journée, une nuitée et les frais de transport aller-retour)

- **AUTORISE** le régisseur de la régie « centre de loisirs » à encaisser ces tarifs ;
- **DIT** que ces tarifs seront inscrits dans le règlement intérieur du centre de loisirs « La Rabassière ».

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire**  
**François GRECO**